

DEPARTEMENT D'  
EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE  
DREUX

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAI  
28410 BOUTIGNY-PROUAI

CANTON D'  
ANET

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

**Convocation du :** L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement  
16 janvier 2021 convoqué par Madame Corine LE ROUX, Maire, s'est réuni à la Grange à Prouais à huis clos  
(compte tenu des circonstances sanitaires actuelles).

**Date d'affichage :**  
16 janvier 2021

**Étaient présents :** Corine LE ROUX, Fabrice GEFROY, Valérie THEVEUX, Jean-Marc  
GEUFFROY, Carine BARRIERE, Evelyne HEULIN, Bénédicte HODIESNE, Jérôme BRUNET,  
Jean-Bernard BESSARD, Frédéric BENOIST, Josette JOYEUX, Viviane HELLEGOUARCH, David  
MONTEL, Aurore MILWARD, Patrick DUVERGER, Jean-François ALLORGE.

**Nombre de  
membres  
en exercice :** 19

**Étaient Absents excusés :**

**Nombre de  
présents :** 16

- Angélique LE COU qui a donné pouvoir à Bénédicte HODIESNE,
- Cécile BENICHOU qui a donné pouvoir à Valérie THEVEUX,
- Giovanni GIOIA qui a donné pouvoir à Jean-Marc GEUFFROY.

**Nombre de votants  
:** 19

M. DUVERGER Patrick a été élu secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame de Maire, acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal, la réunion du 21 janvier 2021 s'est déroulée à huis clos, en application de la prorogation des dispositions gouvernementales de sécurité sanitaires.

**1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 n'appelle aucune observation.

**DECISION :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du 20 novembre 2020.**

**2. DELIBERATION : FONDS DE PEREQUATION 2021**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Considérant le règlement et les barèmes d'attribution du fonds départemental de péréquation,  
Sur proposition de Madame le Maire,

**DECISION :**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

- ***Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du fonds de péréquation 2021.***

**3. DELIBERATION : VENTE DU TERRAIN COMMUNAL DE LA MUSSE**

Madame le Maire rappelle que le terrain communal, cadastré section B n°306, borné à 459 m2, a été mis en vente par le précédent Conseil Municipal.

A la suite des élections de 2020, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer le nouveau mandat simple de vente (sans exclusivité) pour un prix de 74.000 € incluant 8.000 € d'honoraires de l'agence.

L'agence a poursuivi ses recherches et a trouvé un acquéreur au prix de 60.000 € net vendeur.

En conséquence, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer le compromis de vente ainsi que tout acte se référant à cette cession au prix de 60.000 € net vendeur.

**DECISION :**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,***

- ***Autorise Madame Le Maire à signer le mandat simple de vente.***
- ***Autorise Madame le Maire à signer tout acte se référant à cette cession au prix de 60 000 € net vendeur.***

**4. DELIBERATION : TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE**

Les travaux de ravalement et de toiture de la bibliothèque municipale prévus au budget 2018 n'ont pas été réalisés à ce jour.

Madame le Maire a obtenu une prorogation du délai de réalisation des travaux au titre du FDI 2018 concernant la subvention de 15.420 € qui nous avait été octroyée par le Conseil Départemental concernant ce projet. Ces travaux devront être terminés au 31 décembre 2021. La subvention sera calculée au prorata des dépenses réalisées à cette date.

Les devis proposés en 2018 étant obsolètes, il est nécessaire de les actualiser.

La parole est donnée à Jean-Marc GEUFFROY qui présente les différents devis reçus.

Concernant la couverture, l'entreprise Pecquenard présente un devis à 30.323,58 € HT contre 30.199,35 € HT en 2018.

Concernant le ravalement, l'entreprise Dias Construction proposait trois devis pour un montant global de 21.200 € HT en 2018 alors que l'entreprise Ravalement Teixeira présente un devis de 14.900 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise Pecquenard et l'entreprise Ravalement Teixeira pour la réalisation des travaux de la bibliothèque municipale.

**DECISION :**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,***

- ***Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Pecquenard pour la réalisation des travaux de toiture pour un montant de 30.323.58€ HT soit 36.388,30€ TTC***
- ***Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Ravalement Teixeira pour la réalisation des travaux de ravalement du bâtiment pour un montant de 14.900€ HT soit 16.390€ TTC***
- ***Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.***

**5. DELIBERATION : NOMINATION DU RESPONSABLE LEGAL DE LA REGIE TRANSPORT**

Annulation de cette délibération, le Maire est de droit représentant légal de la régie transport.

**6. INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire :

- Présente la campagne de vaccination organisée par la CCPH qui met à disposition de la commune un certain nombre de créneaux en vue de faire vacciner les personnes de plus de 75 ans et les personnes avec pathologie à haut risque. Dans ce cadre la mairie de Boutigny-Prouais et le CCAS proposent la possibilité de se faire vacciner contre la COVID 19. Madame le Maire expose la procédure mise en place et demande l'assentiment aux élus présents. Monsieur J.-B. BESSARD refuse que l'on débattre de ce sujet car n'étant pas à l'ordre du jour et que ce qui a été exposé et voté en séance du comité du C.C.A.S. n'a pas à être rediscuté en séance du Conseil Municipal.
- Donne lecture de la liste des commissaires titulaires et commissaires suppléants désignés par la direction départementale des Finances Publiques d'Eure et Loir dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux dernières élections municipales.
- Informe du montant annuel global du contingent dû au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir pour l'année 2021 soit 62.160,76 €. Cette somme est prélevée mensuellement pour 5.180,06 €.
- Fait part du courrier reçu au titre du règlement et calendrier du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2021. Cette assemblée a décidé d'augmenter de 850.000 € l'enveloppe dédiée au FDI 2021. Les dossiers complets devront être saisis et validés via la plateforme extranet par nos soins jusqu'au 12 février 2021 délai de rigueur.
- Rapporte l'entretien qu'elle a eu avec le groupe Euroditel concernant notre installation téléphonique de la mairie et les modifications qu'elle a sollicité (vérification de tout le système et mise en place du service d'accueil...) elle reste dans l'attente d'un devis à ce sujet.

- Expose les difficultés qu'elle rencontre avec la clôture du dossier du local des pompiers et fait part des solutions qu'elle met en place afin de trouver une issue positive à ce dossier.
- Espère que les travaux du Conseil Départemental à venir : entrée de Boutigny (de Houdan), finalisation Cloches/Boutigny et de la CCPH « programme rue Chartraine » pourront être réalisés comme ils ont été programmés compte tenu des conditions économiques actuelles et des futures élections.
- Rend compte d'un accident de voirie au carrefour du Mesnil Sur Opton ayant entraîné une coupure internet sur le hameau du Mesnil.
- Informe que les travaux de génie civil vont bientôt débiter sur le site de la construction de l'antenne Orange. Cette nouvelle antenne sera plus haute de 6 mètre que celle existante.
- Donne lecture des nombreux messages de remerciements reçus à la suite de la distribution du colis des anciens et de trois dons qu'elle a reçu et qui seront affectés au budget communal.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Bénédicte HODIESNE interroge Madame le Maire sur la fréquentation des marchés ambulants. Il lui est répondu qu'avec le couvre-feu à 18 heures, leur présence est perturbée. Elle demande à ce qu'un planning soit précisé dans l'entre nous et sur nos divers moyens de communication.
- Madame Bénédicte HODIESNE rapporte avoir assisté le 4 décembre dernier au premier Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme du Pays Houdanais.
- Monsieur Jérôme BRUNET souhaite savoir où en sont les divers retours relatifs à l'éclairage public. Il lui est répondu qu'il manque encore certain retour de ses collègues.
- Madame Aurore MILWARD souhaite avoir le compte rendu de la commission cadre de vie. Il lui est répondu que celui-ci est en cours de rédaction.
- Madame Viviane HELLEGOUARCH signale qu'une bouche d'égout est descellée rue de la Fée.
- Monsieur Jean-François ALLORGE demande où nous en sommes de l'élaboration du PLU. Il lui est répondu que depuis le 15 janvier 2021 le POS n'est plus valide et que le règlement national d'urbanisme s'applique à notre commune. La commission PLU s'est réunie le vendredi 15 janvier dernier pour poursuivre l'élaboration de notre PLU.
- Monsieur Fabrice GEFFROY informe que la réalisation de travaux du Syndicat des Eaux de Boutigny rue du Vieux Château entrainera une circulation alternée pendant 6 semaines environ.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole,

La séance est close à 22H55.